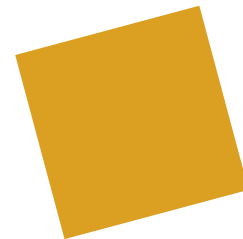


L'année 2005 de la SSA



Rapport annuel

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI



30 novembre 2005 : l'anniversaire !

Vingt ans, le bel âge ! Pour une fois complaisons-nous dans la contemplation du nombril de cette jeune adulte, la SSA (ce qui est d'ailleurs tout à fait dans l'air du temps et de la saison). Il n'y a vraiment pas à rougir de cette jeunesse active, audacieuse, inventive. Pour que les quarante-cinq auteurs engagés dans l'aventure aux premiers jours soient devenus mille sept cents, il a bien fallu de la rigueur en plus de la séduction.

En deux décennies, l'efficacité de cette petite société a fait oublier l'ancienne succursale de la grande sœur française, la SACD, et a imposé sa place nécessaire parmi les organes de perception de droits d'auteurs helvétiques. En plus, grâce à Pierre-Henri Dumont et Bernard Falciola, sur la scène européenne et même mondiale, la SSA jouit d'une reconnaissance et d'une réputation bien au-dessus de sa taille qui, à cette échelle-là, demeure évidemment modeste. Ses qualités respectées sont par définition tout bénéfique pour les auteurs d'ici et d'ailleurs : sans la réciprocité internationale, constamment réaffirmée et développée, les auteurs de nos contrées ne pourraient jouir

des avantages qui sont les leur aujourd'hui et sans le jeu de cette solidarité planétaire, la création ne serait qu'une marchandise comme une autre dont ne profiteraient que des actionnaires du commerce globalisé.

Ne nous y trompons pas : le chant des sirènes des thuriféraires de la concurrence posée en dogme n'est qu'une illusion dangereuse dont ne peuvent que pâtir les travailleurs de l'esprit et les inventeurs de toutes disciplines artistiques.

Voilà pourquoi nous avons immédiatement proposé la constitution d'une « Coalition suisse pour la diversité culturelle » lorsque l'idée est apparue de soutenir ainsi, dans le concert des nations, l'adoption d'une Convention de l'Unesco destinée à contrer la toute puissance dommageable de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Voilà pourquoi nous travaillons étroitement avec les autres sociétés suisses de droits d'auteurs dans le cadre de la révision en cours de la Loi sur le droit d'auteur (LDA), pour que les politiciens chargés de la voter, l'an prochain ou plus tard, comprennent qu'à travers le statut

des auteurs il en va de l'avenir de nos identités culturelles et pas seulement des profits des grands groupes commerciaux (qui souvent d'ailleurs, pour les dérégulations qui les arrangent, argumentent soi-disant au nom de l'intérêt des consommateurs).

La SSA agit aussi en faveur des auteurs à travers son Fonds culturel : ses actions tendent toutes à dynamiser la création artistique contemporaine, à soutenir les auteurs vivants, à valoriser les oeuvres originales et inventives. Par exemple, au plan du théâtre romand, **TEXTES→en→SCÈNES** s'inscrit dans un fort mouvement de renouveau et pour l'audiovisuel notre présence dans les festivals suisses s'est encore renforcée en s'intégrant avec une meilleure visibilité au Festival international du film de Locarno.

Et vingt ans, ce n'est pas l'âge de la retraite, tant s'en faut : souhaitons-nous donc la même énergie pour au moins les quatre lustres prochains !

Claude Champion, président



Sommaire

1 Perception des droits	page 4
2 Répartition des droits ...	page 8
3 Membres	page 11
4 Gestion	page 12
5 Relations extérieures	page 13
6 Communication	page 15
7 Activité des Fonds	page 17
8 Organisation	page 20
9 Organes	page 22
10 Bilan et comptes	page 24
11 Rapport de l'organe de révision	page 27

L'année 2005 en bref

Un événement à souligner pour l'année 2005 est sans aucun doute les 20 ans de la création de la SSA. Il aura fallu le courage et l'énergie des auteurs suisses membres de la SACD pour arriver à leur fin, et ceci malgré les prédictions de réussite les plus mitigées. Le résultat, est que nous avons presque multiplié par six les encaissements de cette époque pour dépasser aujourd'hui les 18 millions.

Le dynamisme de la société en 2005 s'est manifesté par plusieurs faits marquants. Nous avons créé, avec nos sociétés sœurs SUISSIMAGE et SWISSPERFORM, l'agence d'enregistrement ISAN-BERNE. Cette agence a pour but de propager et faciliter le nouvel identifiant ISO ISAN. Plus de huit années de travail, avec la participation active de la SSA, ont été nécessaires pour faire reconnaître sur le plan international cette nouvelle norme. Elle conditionnera d'une manière irréversible et indispensable les activités de nos sociétés. La SSA s'est aussi fortement impliquée dans la création de la « Coalition suisse pour la diversité culturelle », qui a vu le jour à Berne le 27 septembre.

Dans le domaine de la gestion des droits il faut retenir deux points forts :

- après une année de contrat avec la TSI, les deux parties ont modifié le contrat en cours pour revenir à un système forfaitaire tel qu'il a été pratiqué dans les années 80. Cette nouvelle négociation a permis de trouver des solutions équitables pour la rémunération des auteurs.

- la SSA a entrepris les démarches pour faire valoir les droits de reproduction sur les supports audiovisuels (DVD). Jusqu'à présent ces droits ne concernaient que les supports VHS, et de ce fait étaient négligeables pour l'auteur. Aujourd'hui les DVD représentent un grand marché potentiel. Il n'est pas admissible que l'auteur n'en profite pas à sa juste valeur. Se fondant sur la cession par le contrat d'adhésion de ses membres, la SSA met en place un système de perception directe auprès du producteur, voire de l'éditeur. Ce domaine va certainement connaître une forte croissance ces prochaines années.

La SSA a mené une enquête auprès de ses membres pour déterminer le statut de l'auteur salarié ou indépendant. Selon le domaine (audiovisuel, théâtre, chorégraphie ou composition), le pourcentage d'auteurs indépendants varie de 95 à 99 % ! Les résultats complets de cette enquête sont transmis à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne pour lui permettre d'en tenir compte dans les démarches en cours pour la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA). La SSA a participé à l'élaboration d'un guide pour les parlementaires suisses afin d'expliquer les enjeux de cette prochaine révision.

1 Perception des droits

Pour la deuxième année consécutive, la SSA a clôturé l'exercice avec une augmentation de plus de 12 % des encaissements par rapport à l'année précédente. La perception totale est de Fr. 18 122 286.– comparativement à celle de 2004 qui était de Fr. 16 125 061.–.

Nous constatons une augmentation dans tous les grands domaines gérés par la SSA, soit :

- les droits de représentation, particulièrement dans le domaine du théâtre professionnel
- les droits d'émission, avec une très forte augmentation des perceptions de la SSR qui sera expliquée plus loin
- la gestion collective obligatoire aussi bien pour l'autorisation dramatique que pour le répertoire audiovisuel en langue originale française
- les droits en provenance de l'étranger, avec une augmentation significative de plus de 14 %.

1.1 Droits de représentation

Dans le domaine du théâtre professionnel, avec une augmentation de presque 10 %, la perception atteint un total de Fr. 3 278 429.–. Cette augmentation, qui fait suite à celle très significative de l'année précédente, est un reflet de la perception toujours plus active dans toute la Suisse, pour l'ensemble des domaines concernés par les droits de représentation de la SSA. Il faut cependant tenir compte qu'un spectacle important en Suisse romande a représenté à lui seul plus de 15 % de l'encaissement du théâtre professionnel.

En ce qui concerne le théâtre amateur, les chiffres d'encaissement d'une année à l'autre restent relativement stables.

1.2 Droits d'émission

SRG SSR idée suisse

C'est auprès des entreprises de la SSR que nous enregistrons la plus forte augmentation des encaissements (plus de Fr. 1 100 000.–). Celle-ci est directement liée à la renégociation d'un des contrats avec la TSI qui fait suite à une demande de la TSI au vu de l'évolution de son répertoire, afin de mieux le contrôler et d'en faciliter l'utilisation. La direction générale de la TSI en bonne entente avec la direction de la SSA a permis de trouver une solution pratique et satisfaisante pour les deux parties. D'un tarif minutaire lié à un minimum garanti pour les années précédentes nous avons passé à un tarif forfaitaire pour le reste de la durée du contrat soit jusqu'à fin 2008.

Nous avons encaissé cette année les réajustements des tarifs minutaires de 2004 (qui sont toujours perçus l'année suivante) ainsi que le nouveau forfait global pour l'année 2005 qui lui ne sera pas modifié les années prochaines. Cette double perception implique qu'en 2006 nous ne percevrons évidemment pas de complément à 2005.

Autres diffuseurs

Télévisions privées, locales et régionales

Dans le domaine des télévisions locales, privées et régionales, la SSA a intensifié les discussions avec l'association

TELESUISSE qui réunit 17 diffuseurs, en vue de la conclusion de contrats réglant l'utilisation du répertoire de la SSA. Nous représentons également les répertoires de SUISSIMAGE et de ProLitteris, en plus des répertoires étrangers habituels. L'évolution des discussions laisse augurer un aboutissement positif des négociations en 2006.

Parallèlement, des perceptions ponctuelles de droits ont été effectuées.

Radios romandes privées, locales et régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000. La SSA a fait part à l'association de ces diffuseurs qu'elle envisageait une révision des conditions tarifaires pour les radios qui recourent plus intensément à son répertoire que par le passé.

Satellite

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les œuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire 3sat, programme auquel contribue la SF DRS. Le tarif applicable à 3sat se calcule à la minute et selon des modalités spécifiques à ce diffuseur. La perception a augmenté de 51 % par rapport à l'exercice précédent mais reste globalement modeste.

1.3 Droits de gestion collective obligatoire

Dans ce domaine aussi, nous constatons une augmentation (7 %) des droits par rapport à 2004.

Répertoire dramatique

L'augmentation est d'un peu moins de Fr. 140 000.– (environ 5 %), liée essentiellement à celle des revenus de la copie privée sur les supports digitaux. L'encaissement en provenance de la copie privée a augmenté de plus de 20 %, ce qui est un renversement de la tendance précédente puisque les dernières années, celui-ci diminuait régulièrement chaque année à la suite de la disparition de l'utilisation des copies analogiques.

Avec le nouveau tarif 9, nous avons une perception d'un peu plus de Fr. 40 000.–.

Les autres domaines de ce répertoire sont relativement stables.

Répertoire audiovisuel

Dans ce domaine géré en accord avec SUISSIMAGE, nous avons une augmentation de plus de 7 %, liée essentiellement à l'encaissement supplémentaire dans le domaine de la copie privée.

1.4 Droits de reproduction

La conception d'une perception systématique des droits de reproduction concernant les vidéogrammes a continué de mobiliser la SSA. Il s'avère assez ardu de trouver un compromis consistant en une rémunération équitable des auteurs qui soit néanmoins financièrement supportable pour les éditeurs et/ou les producteurs.

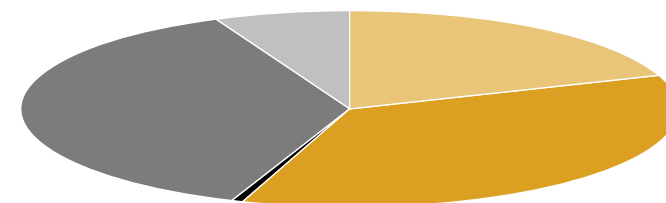
Parallèlement, la perception des droits a progressé de 17 % dans ce domaine, principalement en raison des contrats généraux conclus l'année précédente.

1.5 Droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 20 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 16 pays différents : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et République tchèque. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a augmenté de 26 % pour atteindre le montant le plus élevé observé depuis la fondation de la SSA.

1.6 Encaissements comparatifs des droits 2004 / 2005

		2004	2005	Ecart %
Droits de représentation (scène)	Théâtre professionnel	2 992 995.15	3 278 429.45	
	Théâtre amateur	253 327.55	257 098.20	
		3 246 322.70	3 535 527.65	8.91
Droits d'émission	SSR	5 304 630.85	6 424 825.10	
	Satellite	19 710.00	29 759.00	
	Radio/TV locales	6 475.00	3 801.00	
	Divers (stés s., ProLitteris)	29 523.35	31 218.00	
		5 360 339.20	6 489 603.10	21.07
Droits gérés divers	Contrats individuels	103 380.77	70 524.57	
	Droits de reproduction	54 465.80	63 032.01	
		157 846.57	133 556.58	-15.39
Gestion collective obligatoire				
Dramatique	Câble SSA (TC 1-2)	2 079 800.35	2 115 699.80	
	Récept. publ. (TC 3)	349 705.65	305 380.35	
	Copie privée (TC 4)	370 022.88	446 186.86	
	Location (TC 5)	12 891.45	19 204.30	
	Location (TC 6)	7 455.07	8 753.11	
	Utilisat. scol. (TC 7)	37 162.55	53 550.82	
	Utilisat. int. entrepr. (TC 9)	-	44 460.77	
Représentée (audiovisuel)	TC 1-9	166 250.17	254 674.09	
	Divers (Suisa...)	1 040.20	6 479.40	
Audiovisuel francophone	TC 1-3	2 455 519.51	2 255 480.93	
	TC 4-6	647 894.94	1 077 982.60	
	TC 7-9	189 873.12	182 800.16	
	6 317 615.89	6 770 653.19	7.17	
Droits en provenance de l'étranger		1 042 937.28	1 192 945.67	
	1 042 937.28	1 192 945.67	14.38	
DROITS TOTAUX		16 125 061.64	18 122 286.19	12.39



2005

■ Droits de représentation (scène)	19.51 %
■ Droits d'émission	35.81 %
■ Droits gérés divers	0.74 %
■ Gestion collective obligatoire	37.36 %
■ Droits en provenance de l'étranger	6.58 %

1.7 Pourcentage par secteur

	2003	2004	2005
Droits audiovisuels			
+ gestion coll. obligatoire	75.2 %	73.4 %	73.91 %
Droits de représentation	18.8 %	20.1 %	19.51 %
Droits en provenance de l'étranger	6.0 %	6.5 %	6.58 %



2 Répartition des droits

2.1 Droits nets répartis

Une légère diminution de la répartition par type de droits est liée à l'évolution et à la nouvelle négociation de contrat avec la SSR. En effet, l'ensemble des domaines de gestion est en légère augmentation alors que nous avons une forte diminution au niveau de la SSR en relation avec le rattrapage et la mise en pratique du nouveau contrat avec la TSI. Ces droits seront rattrapés dans la répartition de l'année 2006.

2.2 Répartition par type de droits

Droits (en francs)	2004	2005	%
Gest. coll. oblig. rép. dramatique	1 877 849	2 028 021	16.10
Gest. coll. oblig. représentée	241 369	232 455	1.85
Gest. coll. oblig. audio francophone	2 359 600	2 426 498	19.26
SSR	5 031 163	3 794 678	30.13
Satellite	16 359	0	0.00
Radios/TV locales	16 228	2 068	0.02
Droits de reproduction + divers	35 912	50 204	0.40
Contrats divers	98 212	66 935	0.53
Sociétés étrangères	970 068	1 128 224	8.96
Sociétés suisses	24 328	20 920	0.17
Droits de représentation	2 618 903	2 846 099	22.60
TOTAL	13 289 991	12 596 102	100

2.3 Droits de représentation

Dans le secteur des droits de représentation, le partage entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant :

Pourcentage des membres de la SSA	2003	2004	2005
Théâtre amateur	13.52 %	15.52 %	17.71 %
Théâtre professionnel	32.99 %	40.91 %	31.10 %

Soit une moyenne générale de 30.12 %, inférieure à 2004 (38.94 %) mais similaire à 2003.

2.4 Droits d'émission

Proportion de droits versés aux auteurs SSA

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour les diffusions donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés soeurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

Pourcentage des membres de la SSA	2003	2004	2005
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	10.59 %	9.72 %	27.19 %
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	13.09 %	11.07 %	14.05 %

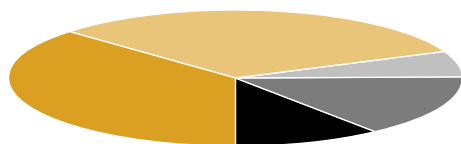
Soit une moyenne générale de 14.40 % pour les auteurs membres de la SSA (11.03 % en 2004).

Par rapport à l'an précédent, nous notons donc un nouvel accroissement des droits d'émission versés aux auteurs suisses. Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

Détail par région	2003	2004	2005
Radio suisse alémanique	52.82 %	10.28 %	64.88 %
Radio suisse de langue italienne	3.18 %	0.00 %	1.43 %
Radio Suisse Romande	14.43 %	23.92 %	54.37 %
Télévision suisse alémanique (SF DRS)	11.11 %	8.39 %	13.73 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	16.62 %	14.43 %	19.08 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	12.64 %	10.90 %	13.36 %

Répartitions par type d'œuvre

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2005 et en fonction des catégories d'œuvres sont les suivantes :



Radio

■ Pièces radiophoniques	37.03 %
■ Séries, feuilletons	31.82 %
■ Sketches	6.08 %
■ Théâtre	14.52 %
■ Dramatico-musicales	10.55 %



Télévision

■ Films cinématographiques	20.24 %
■ Séries, feuilletons	17.02 %
■ Documentaires	31.59 %
■ Films d'animation	20.93 %
■ Téléfilms	8.47 %
■ Œuvres dramatiques	1.75 %

2.5 Droits de gestion collective obligatoire

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2004 a été effectuée en fin d'exercice 2005. Au total, Fr. 434 000.– ont été versés aux ayants droit pour les exploitations dérivant de la diffusion des programmes suisses, les tarifs minutaires correspondants n'ayant guère varié par rapport à l'an précédent. Fr. 1 160 000.– ont été adressés aux sociétés sœurs étrangères pour la rémunération des exploitations dérivant de la diffusion dans les programmes étrangers reçus en Suisse. Pour la première fois, des recettes issues du tarif commun 9 (utilisation interne dans les entreprises) ont pu être réparties aux auteurs. La SSA a en outre procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations de 2002.

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations de 2004, effectuée en décembre 2005, Fr. 2 290 000.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 26 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est déroulée de manière efficace. En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations de 2002.

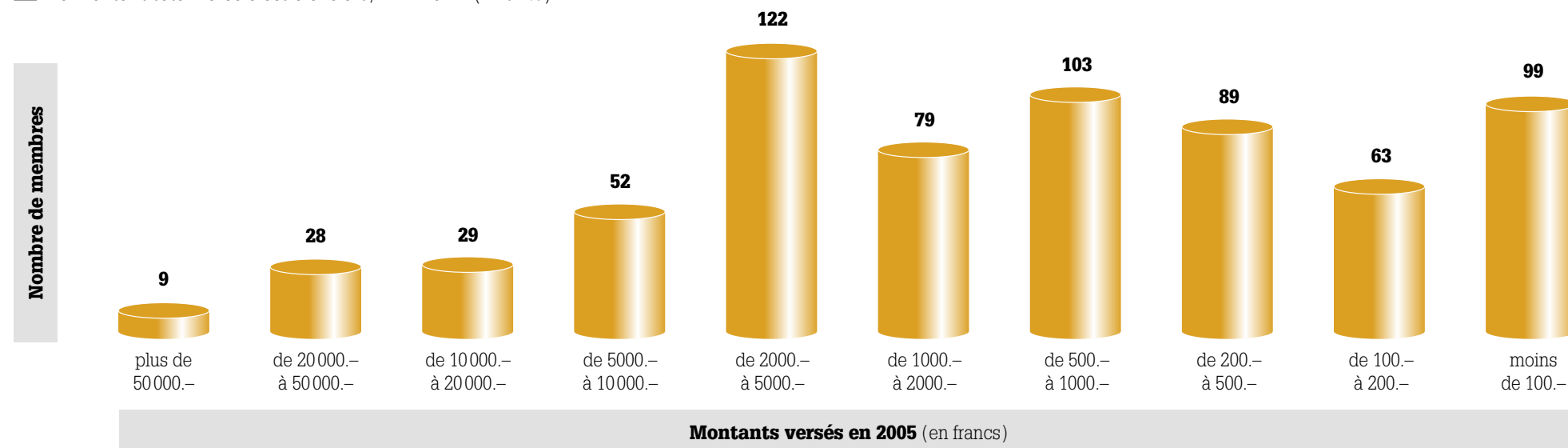
En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD ou la SCAM.

2.6 Droits en provenance de l'étranger

309 membres de la SSA ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger: au total, Fr. 1 150 000.- ont été portés au crédit des comptes individuels. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et d'Allemagne représentent leurs sources de revenus les plus importantes.

2.7 Versements aux membres

La SSA a versé des redevances à 673 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a légèrement fléchi (-6.8%). Le montant total versé s'est élevé à 3,241 mio. fr. (-1.61%).



2.8 Versements aux sociétés sœurs étrangères

La SSA a versé Fr. 9 355 000.- de droits à 21 sociétés sœurs étrangères établies dans 17 pays différents: Allemagne, Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Monaco, Pologne, Portugal, République tchèque et Sénégal. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion des sociétés sœurs.

3 Membres

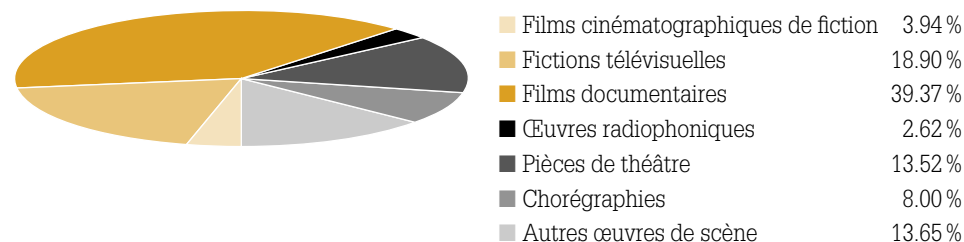
3.1 Evolution

À u 31 décembre 2005, l'effectif des membres de la société était de 1731 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 73 nouvelles adhésions et 26 révocations de mandats de gestion : hormis quelques démissions, ces révocations sont majoritairement dues à la régularisation de dossiers d'auteurs décédés au cours des exercices précédents, auteurs dont les héritiers n'ont pas jugé utile de prolonger le mandat de gestion faute d'exploitation des œuvres.

La SSA déplore les décès de Mme Griselidis Réal, MM. Freddy Klopfenstein, Robert Mermoud, Jean-Gustave RoCHAT et Jean-Paul Walker.

3.2 Déclaration d'œuvres

Les membres ont déclaré 762 œuvres au répertoire de la SSA. Ce nombre a reculé de 12.5% par rapport à l'an précédent. Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre :



3.3 Carte de membre SSA

Depuis cinq ans, la SSA remet une carte de membre aux auteurs de la société. Elle permet d'obtenir des réductions dans divers lieux culturels de Suisse. La carte avec l'échéance de 2007 a été envoyée fin 2005 et bien que l'offre concerne principalement la Suisse romande, la SSA continue d'étoffer le choix en Suisse alémanique et au Tessin.

La liste complète des avantages offerts aux titulaires de cette carte se trouve sur le site internet : www.ssa.ch/je_suis_auteur/membre_SSA/carte_de_membre ; elle paraît également dans le bulletin d'information *A Propos*.

3.4 Composition des membres

Les sociétaires et mandants de la SSA sont majoritairement romands et masculins :

Proportion des membres SSA selon la langue

Français	89.5 %
Allemand	6.2 %
Italien	3.8 %
autres	0.5 %

Proportion des sociétaires et mandants selon le sexe

Masculin	70 %
Féminin	30 %

4 Gestion

4.1 Répartition des frais

Les frais généraux, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2 760 734.- (soit Fr. 3 078 977.- moins Fr. 318 243.-). En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2005, soit Fr. 18 122 286.-, cela représente un taux de frais de 15.23 % (15.82 % en 2004).

L'augmentation sensible des encaissements de la SSA n'a pu être obtenue qu'avec une augmentation partielle des charges de la société, proportionnellement plus limitée cependant que celle de l'encaissement des droits ce qui nous a donc permis pour une nouvelle année consécutive de baisser le taux de frais de plus de 3.5 %.

Frais (en francs)	2004	2004	2005	2005
Droits audiovisuels	1 973 352	16.67 %	2 081 123	15.53 %
Droits de représentation	579 154	17.85 %	636 394	17.99 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

4.2 Utilisation des droits

(en francs)	2004	2005	%
Encaissement global	16 125 061	18 122 286	100.00
Frais nets	2 551 211	2 760 734	15.23
Attributions fonds de solidarité	15 493	65 067	0.36
Attributions fonds culturel	683 433	764 897	4.22
Attributions fonds de prévoyance	415 997	418 348	2.31
Somme des droits nets à répartir	12 458 927	14 113 240	77.88

5 Relations extérieures

5.1 SUISSIMAGE

Comme par le passé, les deux sociétés ont activement collaboré et travaillé en concertation pour la répartition des droits audiovisuels francophones dans le domaine de la gestion collective obligatoire.

Le cadre mis en place en novembre 1998 a été respecté et les séances de direction au nombre de quatre ont permis de régler un certain nombre de problèmes administratifs courants pour la répartition des droits. Dans ce même état d'esprit, les deux sociétés ont pu définir des règles et méthodes communes pour la perception des droits d'émission confiés par SUISSIMAGE à la SSA pour la Suisse italienne et la Suisse romande et gérés directement par SUISSIMAGE en Suisse alémanique. En pratique, cela signifie une amélioration sensible de la protection des auteurs des deux sociétés dans ce domaine. Deux réunions ont également eu lieu entre des représentants des conseils d'administration et de la direction des deux sociétés.

La collaboration est réelle aussi en ce qui concerne la représentation, notamment lors de la présence dans les festivals. A Soleure et à Locarno, un stand commun marque notre engagement face aux auteurs de l'audiovisuel et de tous les partenaires et montre clairement une unité de politique et de gestion.

Comme par le passé, le Fonds culturel de la SSA et la Fondation culturelle de SUISSIMAGE ont attribué ensemble un certain nombre de prix dans des festivals.

5.2 ISAN-BERNE

Pour donner suite aux travaux entrepris par les sociétés audiovisuelles membres de la CISAC afin de créer une norme internationale d'identification des œuvres audiovisuelles (ISAN), la SSA, qui s'était fortement impliquée pendant près de huit ans dans ces travaux d'adoption de norme, s'est jointe à SUISSIMAGE et à SWISSPERFORM pour créer l'une des premières agences d'enregistrement : ISAN-BERNE.

Cette agence a été acceptée par l'agence internationale ISANIA et a commencé à fonctionner dès le début de l'année. Sa structure, même si elle est relativement légère, implique des coûts non négligeables supportés à égalité par les trois sociétés en tant qu'avance sur les revenus futurs de l'agence. En plus d'un capital de départ de Fr. 25 000.– par société, chacune d'elle couvre le déficit pour les prochaines années jusqu'à ce que l'agence acquière son indépendance et rembourse progressivement les investissements.

L'outil ISAN est l'outil du futur pour toutes les sociétés de perception dans le domaine audiovisuel. La gestion des droits dans le domaine digital ne sera bientôt plus possible sans cette norme d'identification ISO. Cet outil devrait permettre, dans un futur proche, une gestion efficace d'une utilisation beaucoup plus importante des œuvres dans le cadre des réseaux internet et autres réseaux analogiques et de sérieux gains de temps.

La première année de fonctionnement de l'agence a été satisfaisante et correspond aux attentes des trois sociétés.

5.3 Sociétés suisses

La SSA a participé aux différentes activités des sociétés suisses, soit : ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), SUISSECULTURE, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), MEMORIAV (Association pour la sauvegarde des archives), ITI (Institut international de théâtre).

L'appui de la SSA à CH-DRAMATURGIE a été confirmé par la refonte de son site, achevé dans le courant de l'année, grâce à une aide du Fonds culturel de la SSA.

En ce qui concerne la coopération avec les sociétés sœurs suisses, ProLitteris, SUISA, SUISSIMAGE, SWISSPERFORM, c'est dans le cadre du comité de coordination que des réunions régulières ont permis de discuter et mettre au point une politique commune et résoudre différents problèmes. Ce même comité a lancé des actions de relation publique, vis-à-vis des écoles et des professeurs pour les sensibiliser aux problèmes du droit d'auteur à traiter avec les élèves.

Dans le domaine du multimédia, le SMCC (Swiss Multimedia Copyright Clearingcenter), a été mis en veilleuse par manque d'intérêt des tiers pour cette centrale.

5.4 Relations internationales

CISAC

(Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

2005 a marqué le retour de la SSA en tant que membre de plein droit de cette organisation. Dans le cadre des nouveaux statuts, une volonté du Conseil d'administration de la CISAC de soutenir et défendre les intérêts de l'audiovisuel et des œuvres dramatiques a été affirmée puis suivie de travaux concrets.

La SSA a participé à plusieurs réunions:

- Commission technique audiovisuelle, dramatique et littéraire à Prague (Pierre-Henri Dumont et Jürg Ruchti)
- Assemblée générale à Dublin (Claude Champion et Pierre-Henri Dumont)
- Journées CIS (Common Information System) à Toronto (Pierre-Henri Dumont a participé aux discussions stratégiques sur le développement des outils informatiques et techniques ainsi que sur la politique audiovisuelle des sociétés d'auteurs).

D'autre part, à Saint-Jacques de Compostelle, Claude Champion a été élu à la présidence du CIADLV (Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels). Ce conseil a pour tâche d'aborder les problèmes des auteurs dans le cadre des sociétés de gestion

et d'affirmer leur importance lors des tractations politiques, économiques et juridiques sur le plan international. L'élection de Claude Champion permet à la SSA de se faire entendre dans ces différents milieux.

ALAI

(Association littéraire et artistique internationale)

La SSA a assisté au congrès de l'ALAI International à Paris qui a présenté un tour d'horizon instructif sur l'évolution des technologies et de la défense du droit d'auteur dans le cadre des réseaux informatiques actuels.

La SSA était représentée par son directeur et sa responsable juridique, Sandra Gerber.

AIDAA

(Association internationale des auteurs de l'audiovisuel)

A la suite de la réorganisation de l'administration et de la structure de l'AIDAA, la SSA est restée en attente pour voir son évolution dans le courant de l'année 2006. La SSA, toujours représentée dans le conseil d'administration de l'AIDAA par Pierre-Henri Dumont, prendra alors position quant à son soutien et sa participation active.

6 Communication

6.1 A Propos et Courriel

Quatre fois l'an tous les membres et diverses institutions culturelles et politiques reçoivent l'*A Propos*, notre bulletin bilingue de 16 pages tiré à 2100 exemplaires. Les thèmes marquants traités cette année ont été, entre autres : « Quelle culture pour quel pouvoir ? » réflexions après les remous de l'affaire Hirschhorn, « Les meneurs d'ateliers » face à face de deux peintures de l'écriture dramatique et audiovisuelle, Jean-Marie Piemme et Jacques Akchoti, « La diversité culturelle » pour saluer la création d'une coalition suisse et l'approbation internationale massive de la Convention de l'Unesco... Le numéro de l'automne s'est vu attribuer exceptionnellement 24 pages intégralement consacrées aux évolutions remarquables sur les terrains de la création ces vingt dernières années : l'anniversaire de la SSA méritait bien cela ! Quatre fois l'an aussi le Courriel de la SSA est envoyé électroniquement à 1000 abonnés. L'accent est mis principalement sur des informations pratiques suisses et étrangères utiles aux auteurs de toutes disciplines. Cette année un seul tiré à part s'est ajouté à la collection commencée en 2002 « Le cinéma d'animation suisse : célébré, pluriel et solitaire ».

Toutes ces publications sont disponibles en pdf sur le site www.ssa.ch.

6.2 Site Internet SSA

Sur la base d'observations du comportement des internautes, le conseil d'administration a adopté au mois de juin une stratégie d'évolution du site internet de la SSA. Il a été constaté que ses exigences graphiques et sa très grande ampleur rendent notre site parfois d'un usage compliqué. Une version allemande nouvelle est en phase d'élaboration. Elle sera nettement moins volumineuse que l'actuelle version française. Il est envisagé aussi de simplifier cette dernière par la suite. Les maquettes graphiques et l'arborescence de la version allemande sont prêtes, la mise en ligne est projetée pour le courant de 2006.

6.3 Cadeau du vingtième

Le Conseil a mûrement réfléchi au signe qu'il se devait d'envoyer aux auteurs membres de la société, pour les remercier de leur fidélité. L'idée d'une clé USB enrobée dans un traditionnel stylo a vite réuni tous les suffrages : son élégance, son utilité, sa modernité et son coût intéressant pour une grande quantité en ont fait le cadeau que vous connaissez. Les très nombreux messages de satisfaction en retour nous ont procuré un grand plaisir.



7 Activité des Fonds

7.1 Fonds culturel

Le Fonds culturel de la SSA a compté 129 auteurs participant aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 720 897.-.

Soutien aux créateurs de l'audiovisuel

Bourses SSA pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

Cinq bourses de Fr. 25 000.- pour les projets:

Le Gros de Bruno Deville et Antoine Jaccoud / CAB Productions

La Nouvelle Loïse de Frédéric Gonseth / Frédéric Gonseth Productions

Hôtel Intérieur de Fabrice Aragno et Anne Fournier / Maximage

Je vous laisse le pire de Frédéric Mermoud / Saga-Production

Clara Wendel de Andreas Müller et Alexander Szombath / Ventura Film

La proclamation des lauréats a eu lieu le 10 août au cinéma La Sala dans le cadre du Festival international du film de Locarno.

Prix de la relève SUISSIMAGE / SSA

Fr. 15 000.- pour le meilleur court métrage à *Fledermäuse im Bauch* de Thomas Gerber

Fr. 10 000.- pour le meilleur film d'animation à *Herr Würfel* de Rafael Sommerhalder

Fr. 5 000.- pour le Prix du Public

à *Hang over* de Rolf Brönnimann.

La proclamation des prix a eu lieu dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Participation au Fonds de production télévisuelle

S.à.r.l. : Fr. 100 000.-. Créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA.

Participation au Fonds REGIO Films : Fr. 30 000.-

Financé par la Loterie Romande, la TSR, SUISSIMAGE, la SSA et certains cantons et villes de Suisse romande.

Soutien avec FOCAL de l'Atelier Grand Nord : Fr. 5172.-

L'atelier s'est déroulé en mars au Québec, réunissant des scénaristes de long métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants. Participants suisses: Raphaël Michoud avec *Edouard Popstar* et Gaby Schaedler avec *Les Trente Immortelles de Genève*; consultante: Jacqueline Surchat. L'atelier initié par la SODEC est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge).

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Festival Visions du Réel

Nyon

Prix du « Jury Cinéma Suisse » (Fr. 10'000.-) à *Brother Yusef* de Nicolas Humbert et Werner Penzel (Suisse / Allemagne).

Festival international du film fantastique Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5000.-) à *Terra Incognita* de Peter Volkart.

Festival international du court métrage Winterthour

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 5000.-): ex-aequo à *Frohe Ostern* de Ulrich Schaffner et *Wir sind dir treu* de Michael Koch.

Festival international de films

Fribourg

« Prix Spécial du Jury » (Fr. 5000.-) à *L'enfant endormi* de Yasmine Kassari (Belgique).

Soutien aux créateurs de la scène

TEXTES→en→SCÈNES

En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) et en partenariat avec sept théâtres romands (Arsenic, Lausanne/Théâtre de Carouge/Le Poche Genève/Les Osse, Fribourg/Théâtre du Passage, Neuchâtel/Théâtre Saint-Gervais, Genève/Théâtre Vidy-Lausanne), la SSA a initié, en 2004 et organisé l'atelier TEXTES-en-SCÈNES conduit par le dramaturge belge Jean-Marie Piemme. Les quatre auteurs choisis par le jury (Claudine Berthet, Nicolas Couchepin, Sandra Korol et Camille Rebetz) ont écrit leur pièce en résidence à Maisons Mainou et à L&arc Romainmôtier.

Le 29 janvier 2005, les pièces ont été mises en lecture scénique au Théâtre Vidy-Lausanne en présence d'environ 500 spectateurs. Deux théâtres partenaires ont décidé de produire en 2006 deux pièces issues de cet atelier : *Nature morte avec Œuf* de Camille Rebetz par l'Arsenic, Lausanne et le Théâtre Le Poche, Genève dans le cadre de l'opération « Colporteurs » ainsi que *Salida* de Sandra Korol par le Théâtre Le Poche, Genève. TEXTES-en-SCÈNES sera reconduit en 2006.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Le Fonds culturel a conclu en 2004 avec Bernard Campiche Editeur un accord de collaboration et soutient financièrement la publication d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA.

Ont été publiés dans cette nouvelle collection «Théâtre en camPoche» cette année :

- dans la ligne éditoriale RÉPERTOIRE, Jacques Probst (*Huit Monologues*) et Anne Cunéo (*Rencontres avec Hamlet*);
- dans la ligne éditoriale ENJEUX, Sandra Korol (*KilomBo*), Valérie Poinier (*Les Bouches*), Pascal Rebetz (*Les Mots savent pas dire*) et Manon Pulver (*Au bout du Rouleau*).

Le budget annuel s'élève à Fr. 20000.– pour l'édition. Frais, honoraires du directeur de collection Philippe Morand et droits d'auteurs sont aussi pris en charge par le Fonds culturel.

Prix SSA à l'écriture théâtrale

Sur concours, six prix de Fr. 5000.– pour :
Point de fuite (possible) de Gaël Bandelier
Luna Parc de Sarah Marcuse
Pavot de Michel Moulin
Mortifère de Anne-Frédérique Rochat
Super Soap de Pamela Dürr
Kaltes Land de Reto Finger

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution supplémentaire de Fr. 10000.– est allouée.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

Fr. 8000.– à Patricia Zurcher. Traduction en français de la pièce en langue allemande *Die Einladung* de Matthias Zschokke;

Fr. 8000.– à Michael Neuenschwander Le Moign et Jean-François Le Moign. Traduction en allemand de la pièce en langue française *Je suis le mari de Lolo* de Antoine Jaccoud;

Fr. 4000.– à Pierre Lepori. Traduction en italien de la pièce en langue française *Ophélie des bas quartiers* de Anne Cunéo.

Bourses SSA à la création chorégraphique

Trois bourses de Fr. 10000.– :

Cindy Van Acker (La Compagnie Greffe) et le projet *Pneuma 02:05*

Jean-Marc Heim (Association Chorégraphie Libre) et le projet *Creatura*

Filippo Armati et le projet *My Life As An Art Piece*.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

Au cours des séances de la commission culturelle, ou avec l'aide d'un jury, le Fonds culturel a attribué cinq bourses de Fr. 3000.– et une bourse de Fr. 5000.– aux compositeurs suivants :

Arthur Besson pour *De Didi à Gogo*

(pièce de Olivier Chanut)

Christophe Fellay pour *Jeux d'enfants*

(pièce de la Cie. Switch)

Mario Marchisella pour *Nachtblind*

(pièce de Darja Stocker)

Thibaud Llodra pour *Terre d'Envol*

(pièce de la Cie Andrayas)

Anne Cardinaux pour *Soif*

(chorégraphie de Yann Marussich)

Collectif Velma pour *Velma Superstar*.

Cette année, il n'y a pas eu d'attribution de bourse pour une œuvre lyrique dramatico-musicale.

Concours TANDEM 2005

L'auteur Jacques Sallin (Genève) a obtenu un prix de Fr. 3000.– et la troupe de théâtre amateur «Le Théâtre de la Cité» (Fribourg, dir. Alain Le Coultré) Fr. 2000.– pour avoir créé, en tandem, la pièce *Mémoires des Plaisirs de Bouche* au Théâtre de la Cité à Fribourg.

Soutien annuel pour la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée.

Autres soutiens

Répondant à 55 demandes ponctuelles de subventions, le Fonds culturel a décidé de favoriser celles qui lui paraissent le mieux correspondre à sa vocation. Somme totale : Fr. 66 650.–. Citons entre autres :

FilmPlus, Fonds de soutien audiovisuel tessinois
(Fr. 20 000.–)

Dramenprozessor 2005/06

(Fr. 10 000.–)

Les « Apéros d'auteurs 2005/06 »

du Théâtre Le Poche Genève

(Fr. 10 000.–)

Les actions des EAT (Ecrivains Associés du Théâtre)

(Fr. 6 150.–)

Roadmovie 2005

(Fr. 6 000.–)

Werkstattreihe du Vorstadt-Theater Basel

(Fr. 5 000.–)

7.2 Fonds de solidarité

Trois auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aides financières. Ces demandes ont été agréées par la Commission du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés deux subsides à titre gratuit de Fr. 5000.– et un prêt sans intérêts de Fr. 5000.–.

7.3 Fondation de prévoyance « Fonds de Secours de la SSA »

L'assemblée générale de la SSA a prévu une modification des attributions du taux qui a passé de 3,9 % à 3,5 % pour le fonds de prévoyance. Cette légère baisse du taux a été rendue nécessaire afin de ne pas accumuler trop d'argent sur le fonds de prévoyance.

Ainsi, il a été attribué une somme légèrement inférieure à celle de 2004 soit, hors frais, Fr. 373 347.–.

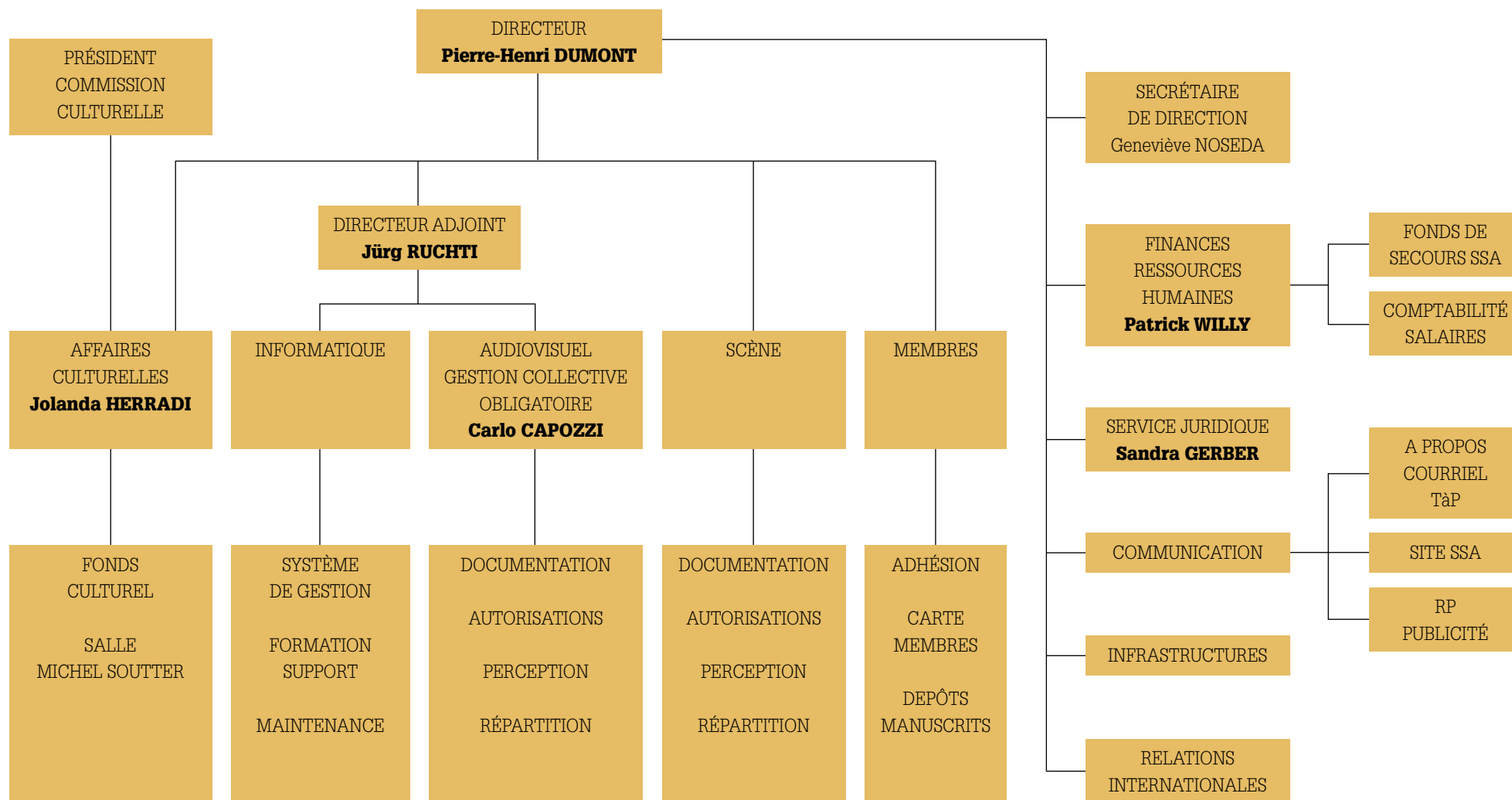
Comme précédemment, un taux de 15 % pour les primes uniques annuelles des membres SSA à la Bâloise Assurances a été versé.

Pour l'année 2005, 33 rentes dans le cadre des clauses de transition, soit une diminution de 2 par rapport à l'année précédente, ont été versées. Le Conseil de fondation a décidé pour l'année 2005 d'augmenter cette rente de Fr. 1800.– à Fr. 2000.–. Le Conseil de fondation s'est réuni une fois pour approuver les comptes, fixer le taux d'attribution de la prime unique et décider de la rente de transition.

8 Organisation

(situation au 30 avril 2006)

8.1 Organigramme de l'administration



8.2 Personnel

Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Stéphanie BAUMANN	administration générale, comptabilité
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable des opérations à l'audiovisuel
Pierre-Henri DUMONT	directeur
Sia GANDI	stagiaire
Marie GENTON	département audiovisuel; département scène; services membres, adhésion
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Nathalie JAYET	A Propos, Courriel SSA et Tiré à Part; département audiovisuel
Madeleine KIRCHNER	département scène, autorisation, perception
Simone LIENHARD	département audiovisuel, droits en provenance de l'étranger
Corinne MONNEY	département scène, autorisation, perception
Geneviève NOSEDA	secrétaire de direction , administration générale, salaires
Jürg RUCHTI	directeur adjoint , responsable départements audiovisuel et informatique
Christiane SAVOY	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits (jusqu'au 30 avril 2006)
Marianne TIHON	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits (dès le 10 avril 2006)
Tiziana TRAVERSO	département scène, autorisation et perception
Patrick WILLY	responsable des finances et chef des ressources humaines
Jean-Philippe ZAHNO	informatique, maintenance et télécommunications

Au 31 décembre 2005, l'effectif total est de 16,4 postes ou 19 personnes, effectif inchangé par rapport à l'exercice précédent quant au nombre de personnes mais en petite diminution relativement au nombre de postes.

Après son accouchement, M^{me} Barbara Bonardi, ayant préféré cesser son activité afin de se consacrer entièrement à sa famille, a été remplacée dès le 1^{er} mai 2005 par M^{me} Nathalie Jayet qui avait jusque-là la responsabilité du département scène. Désirant donner une nouvelle orientation à son travail au sein de la SSA, M^{me} Jayet prend ainsi en charge, à mi-temps, le secrétariat de rédaction du bulletin *A Propos*. Egalement à mi-temps, comme collaboratrice du service audiovisuel, elle s'occupe de la gestion de droits de diffusion.

Pour compléter le département scène, M^{me} Madeleine Kirchner a été engagée le 1^{er} mars 2005. Bilingue allemand-français, elle maîtrise également l'anglais. Elle s'occupe principalement du théâtre professionnel en Suisse romande et en Suisse alémanique.

M. Sébastien Pagliaro ayant quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de maturité professionnelle commerciale, la SSA a décidé de poursuivre sa politique d'offre d'une place de stage pour les aspirants à ce diplôme. Depuis le mois d'août, M^{me} Sia Gandi effectue à la SSA son stage obligatoire de dix mois. Elle collabore aux travaux des services comptabilité et scène.

Par ailleurs, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont modifié leur taux d'activité.

9 Organes

9.1 Assemblée générale

Elle s'est tenue le 4 juin 2005 au Théâtre Vidy-Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et de Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2005 en suivant ainsi le rapport de l'organe de contrôle. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de contrôle. Elle a renouvelé pour trois ans trois mandats d'administrateurs (Emanuelle delle Piane, Dominique de Rivaz et Charles Lombard).

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs.

L'assemblée a encore accepté d'adapter pour l'année 2005 les taux attribués aux différents Fonds de la société, soit : Fonds de prévoyance 3,5 % (2004 : 3,9 %), Fonds de solidarité 0,5 % (2004 : 0,1 %) et Fonds culturel 6 % (inchangé).

Un extrait du spectacle musical *Rhapsodia* de la Compagnie Zorongo a enthousiasmé l'assistance avant l'apéritif et le repas servis sur la terrasse du théâtre.

9.2 Conseil d'administration & commissions

Conseil d'administration	Gestion & Juridique	Culturelle	Communication & Publications	Fonds de Solidarité
Claude Champion – Président	■	Président	■	Président
Charles Lombard – Vice-président			■	
Fabienne Berger		■		■
Fulvio Bernasconi		■		
Gérald Chevolet			■	
Philippe Cohen	■	■		
Louis Crelier	■	■		
Isabelle Daccord		■	■	
Zoltan Horvath		■	■	
Emanuelle delle Piane	■	■		
Denis Rabaglia	■		Président	
Dominique de Rivaz				■
Marcel Schüpbach	■	■		
M ^e Philippe Zoelly	Président			■

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications, Fonds de Solidarité) ont tenu 12 séances.



10 Bilan et Comptes

10.1 Bilan au 31 décembre 2005

ACTIF (en francs)	2004	2005
Banques et placements	8 448 940	9 946 683
Chèques Postaux	67 210	51 476
Caisse	202	425
Impôt anticipé	28 427	33 929
Débiteurs	2 091 775	2 267 146
Actifs transitoires	188 873	211 472
Actifs circulants	10 825 427	12 511 131
Mobilier et agencement de bureau	400 561	425 422
Fonds d'amortissement	(351 480)	(366 721)
Machines de bureau	140 753	161 991
Fonds d'amortissement	(101 833)	(114 505)
Aménagement salle multi-fonctions	128 318	140 387
Fonds d'amortissement	(104 376)	(114 187)
Ordinateurs	188 843	193 892
Fonds d'amortissement	(150 060)	(179 656)
Logiciels	572 432	613 437
Fonds d'amortissement	(448 982)	(520 356)
Participation	0	25 000
Immobilisations	274 177	264 704
TOTAL DE L'ACTIF	11 099 604	12 775 835

PASSIF (en francs)	2004	2005
Droits à répartir	9 833 783	11 282 914
Fonds de secours SSA	370 997	373 348
Passifs transitoires	179 027	252 626
Fonds étrangers	10 383 807	11 908 888
Fonds de solidarité	52 987	108 054
Fonds culturel	520 464	616 452
Réserve pour droits à répartir	131 438	131 348
Résultat reporté	10 392	10 908
Résultat de l'exercice	516	185
Fonds propres	715 797	866 947
TOTAL DU PASSIF	11 099 604	12 775 835

10.2 Annexe

(en francs)	2004	2005
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
-Mobilier et machines de bureau	673 000	695 000
-Ordinateurs et logiciels	250 000	270 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000
Participation		
-Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN-BERNE	0	25 000

10.3 Compte de profits et pertes de l'exercice 2005

PRODUITS (en francs)	2004	2005
Commissions de perception représentations publiques	578 374	635 302
Commissions de perception audiovisuel	1 083 772	1 213 102
Commissions de perception droits de gestion collective	889 580	912 515
Participation frais fonds culturel	136 078	124 810
Intérêts bancaires	81 220	96 939
Recettes diverses	56 979	96 494
Total des produits	2 826 003	3 079 162
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	408 062	531 829
Frais assemblée générale, Conseil d'Administration et mandats	181 362	187 667
Salaires et charges sociales	1 717 965	1 812 865
Loyers et charges d'entretien	257 910	266 148
Frais divers de bureau	112 257	131 075
Amortissements	147 931	149 393
Total des charges	2 825 487	3 078 977
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	516	185

10.4 Commentaires

Bilan

Le total de l'actif passe de Fr. 11 099 604.- à Fr. 12 775 835.-, lié à une augmentation importante du chiffre d'affaires de la SSA et donc des débiteurs et des droits en attente de répartition.

Le Fonds de solidarité a pu retrouver une réserve correcte pour son bon fonctionnement, son solde passant de Fr. 52 987.- à Fr. 108 054.-, conséquence de l'augmentation du taux d'attribution décidée lors de l'assemblée générale.

Profits et Pertes

L'exercice présente une augmentation des charges de près de 9 %, qui correspond à ce qui a été budgeté ainsi qu'à des décisions de budgets complémentaires prises par le Conseil d'administration dans le courant de l'année.

En fait, près de 50 % de ces frais proviennent de coûts liés à l'augmentation des charges sociales de la société ainsi qu'à l'investissement et à la maintenance de l'outil informatique.

L'importance des frais « relations publiques » a été compensée par des revenus liés à la participation des sociétés sœurs dans un certain nombre d'actions.

En conclusion, les charges restent stables par rapport à l'augmentation des encaissements.



11 Rapport de l'organe de révision

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés
de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative
LAUSANNE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que

la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 21 mars 2006

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Responsable du mandat

Hubert ROLLE
Expert-comptable diplômé

Annexes

Comptes annuels comprenant :
Bilan au 31 décembre 2005 d'un total actif
de Fr. 12 775 835.–
Compte de profits et pertes présentant un bénéfice
de Fr. 185.–
Annexe au bilan au 31 décembre 2005

Les photographies de ce Rapport annuel 2005 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

Cahier français

- Page 2 *FRAGILE*
long métrage de fiction de Laurent Nègre
- Page 7 *RYNA*
long métrage de fiction de Ruxandra Zenide
- Page 16 *SALIDA*
pièce de Sandra Korol en lecture publique TEXTES-en-SCÈNES
(photo Valdemar Verissimo)
- Page 23 *LES MOTS SAVENT PAS DIRE*
pièce de Pascal Rebetez
(photo Anouk Schneider)
- Page 26 *STEAK HOUSE*
chorégraphie de Gilles Jobin
(photo Isabelle Meister)

Cahier allemand

- Page 2 *UNKAPUTTBAR*
chorégraphie de Peter Schelling et Béatrice Jaccard
(photo Mario del Curto)
- Page 7 *LE SOUFFLE DU DÉSERT*
long métrage documentaire de François Kohler
- Page 16 *RYNA*
long métrage de fiction de Ruxandra Zenide
- Page 23 *PETIT BOIS*
pièce de Michel Viala
(photo Carole Parodi)
- Page 26 Marthe Keller au maquillage pour *FRAGILE*
long métrage de fiction de Laurent Nègre
(photo Carole Parodi)

Impressum

Rédaction

Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà

Graphisme

Dizain, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Impression

Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs

Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne

Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
E-mail info@ssa.ch
www.ssa.ch